Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026057-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation :
12 juin 2026
Date d'affichage :
12 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procurations – 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. Mme JANOT-MONFORT Annie, GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme BONENFANT Gaëlle a donné procuration à M. PHILIPPE Stéphane et M. BOUTOUILLER Benoît a donné procuration à M. BAUD Adrien.

Secrétaire de séance : Madame Estelle PEDRON

Délibération 2026-057 / Domaine de compétences par thèmes – Voirie

Objet : Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) est un établissement public créé en 2012 pour répondre aux besoins d'ingénierie des communes. Elle est pilotée par un conseil d'administration composés d'élus locaux. Elle est composée d'une équipe de techniciens ayant des domaines d'expertises variés ; ce qui lui permet d'intervenir dans 3 types de missions :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Observation et accompagnement des projets stratégiques
- Assistance technique en assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'intérêt d'adhérer à l'ADAC 22, notamment pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie. En effet, la commune de Trémuson est régulièrement amenée à réaliser des travaux d'aménagement de voirie et de sécurisation des déplacements, ce qui nécessite la constitution d'un dossier technique en amont de l'opération pour pouvoir consulter les entreprises et obtenir les offres les plus adéquates.

L'appui de l'ADAC 22 permettrait la constitution de ce dossier nécessitant des connaissances techniques et réglementaires spécifiques à la voirie. Elle pourrait être sollicitée lorsque le plan de charge du service commun de Saint-Brieuc Armor Agglomération ne permettrait pas de répondre à toutes les demandes.

Le coût annuel de l'adhésion à l'ADAC 22 se chiffre à 918 € (0,40 €/habitant). A ce montant forfaitaire, il faut ajouter un coût de 500 € par jour travaillé. Un estimatif du nombre de jours consacrés à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est communiqué par l'ADAC 22 à la collectivité avant son lancement.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (M. Stéphane PHILIPPE),

- **APPROUVE** l'adhésion à l'ADAC 22 à compter du 1er juillet 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Estelle PEDRON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026057-DE